

PRÊTS DE RELANCE DE L'ADIE POUR LES ENTREPRENEURS EN ACTIVITÉ : LE FINANCEMENT POUR FAIRE FACE AUX MESURES DE CONFINEMENT

VOTRE ACTIVITÉ EST IMPACTÉE PAR LES MESURES DE CONFINEMENT PRISES POUR LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 ? L'ADIE PEUT VOUS SOUTENIR AFIN DE FAIRE FACE À CETTE SITUATION.

QU'EST-CE QUE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE RELANCE PROPOSÉE PAR L'ADIE ?

- Un financement jusqu'à 10 000 € composé d'un microcrédit pouvant être associé à un prêt d'honneur à 0%.
- Ces conditions sont valables durant 3 mois après la sortie du confinement.

	Microcrédit	Prêt d'honneur ⁽¹⁾
Montant minimum	300 €	300 €
Montant maximum	5 000 € (6 000 € en Outre-Mer)	5 000 € (6 000 € en Outre-Mer)
Taux d'intérêt	3 %	0 %
Contribution de solidarité ⁽²⁾	5 %	5 %
Durée maximale (avec différé)	36 mois	48 mois
Différé maximum	3 mois	24 mois
Mode de garantie	Une caution ou un dépôt de garantie pourra être demandé pour ce prêt	Pas de garantie nécessaire

(1) L'accès à ce produit dépend des ressources effectivement disponibles dans les différentes régions.

(2) Option liberté : contribution de solidarité à 8 %, taux d'intérêt à 0 % (pour les personnes qui souhaitent emprunter sans taux d'intérêt)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Votre projet n'est pas financé par les banques.
- Financement de tout type de besoins pour son activité, peu importe le statut juridique.

Exemple : Marion a besoin de 3 000 € pour relancer son activité. Son conseiller Adie lui propose un prêt d'honneur à 0 % de 1500€ et un microcrédit à un taux de 3%.

Montant des prêts	Durée	Mensualité	Montant à rembourser
1500 € de microcrédit	24 mois	64,47 € ⁽¹⁾	1622,32 €
1500 € de prêt d'honneur	48 mois avec un différé de 24 mois	62,50 € ⁽²⁾	1575 €

Conditions de prêt au 20 avril 2020 :

(1) Coût mensuel du crédit de 5,10 € inclus pour un coût total du financement de 122,32 € - TEG 8,03 %

(2) Coût mensuel du crédit de 3,13 € inclus pour un coût total du financement de 75,00 € (lié à la contribution de solidarité) - TEG 1,69 %

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

POUR FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT

PAR TÉLÉPHONE

APPELEZ LE 0 969 328 110

pour être mis en contact avec l'agence Adie la plus proche de chez vous.

PAR INTERNET

www.adie.org

C'est tout simple et plus rapide, pensez-y !

PIÈCES À FOURNIR

- Pièce d'identité
- Les 3 derniers relevés de compte (compte personnel et professionnel)
-
-

L'ADIE EN QUELQUES MOTS

L'Adie, association reconnue d'utilité publique, regroupe 1800 salariés et bénévoles dans près de 500 points d'accueil partout en France et dans les outre-mers.

94 % des créateurs financés par l'Adie sont satisfaits de ses services



CONTACTEZ-NOUS :

N°Cristal 0 969 328 110
Du lundi au vendredi, 8h-18h (appel non surtaxé)